



**REGLEMENT**  
**DU**  
**TRAIL TOUR NATIONAL**  
**2008**  
**(CIRCUIT NATIONAL DE**  
**TRAIL)**

## 1. PREAMBULE

La FFA met en place pour la saison 2008, un Circuit National de Trail dénommé "TRAIL TOUR NATIONAL".

La FFA coordonne l'ensemble du dispositif et garantit le respect du présent règlement.

## 2. OBJECTIFS

Créer un circuit et une émulation auprès des athlètes de Trails français

## 3. IDENTITE DU CANDIDAT-ORGANISATEUR

L'organisation d'un trail inscrit au circuit national doit être placé obligatoirement sous l'autorité ou en collaboration avec un Club ou une structure fédérale (Comité Départemental ou Ligue Régionale).

Au moment du dépôt de candidature, la Ligue Régionale sera appelée à formuler son avis et à désigner son Délégué au sein du Comité d'Organisation.

## 4. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier devra comporter les pièces suivantes :

- ◆ Identification de l'organisateur : nom de la structure fédérale et coordonnées de la personne physique responsable (adresse, téléphone, télécopie, adresse du courrier électronique),
- ◆ présentation d'un projet de budget de la manifestation,
- ◆ proposition de date
- ◆ projet de programme,
- ◆ accord de la Ligue Régionale.

## 5. COORDINATION

La coordination sera assurée par la Direction des Organisations de la FFA.

## 6. DECISION DE LA FFA

La FFA informera chaque candidat organisateur de la suite réservée à sa demande.

## 7. DEFINITION DU TRAIL TOUR NATIONAL

Le Trail Tour National 2008 regroupera les épreuves suivantes :

- **L'Ardéchois – 3 mai 2008**
- **Trail Nivolet – Revard – 4 mai 2008**
- **Trail Faverges Odlo – 14 juin 2008**
- **L'Aubrac – 22 juin 2008**
- **Trail de la Côte d'Opale – 14 septembre 2008**
- **Courir pour des Pommes – 28 septembre 2008**
- **Trail de Buis les Baronnies – 5 octobre 2008**
- **Les Templiers – 26 octobre 2008**

Les organisateurs de ces Trails s'engagent à présenter une compétition à caractère national.

Les organisateurs s'engagent à respecter le Guide de l'Organisateur de Trail.

Seuls les Trails (42 km et +) sont pris en compte dans les épreuves comptant pour le classement du Trail Tour National. Les Ultra Trails (80 km et +) sont exclus de ce circuit.

## 8. RAVITAILLEMENTS

Les ravitaillements sauvages et / ou assistances d'autres coureurs pour se ravitailler sont interdits sur l'ensemble du parcours. Des assistances sont tolérées sur les zones de ravitaillement mises en place par les organisateurs. Les modalités sont définies par l'organisateur (road-book assistance, transports des bidons étiquetés...) Toute infraction à cette règle entraînera une disqualification de l'athlète.

## 9. JURY D'APPEL

Sur chaque épreuve, un jury d'appel sera constitué, il comprendra le Directeur de l'épreuve, un représentant de la FFA, le responsable technique de l'épreuve désigné par le comité d'organisation local

## 10. PRIMES

L'organisateur a la possibilité, sans que ce soit une obligation, d'offrir des primes aux athlètes. Dans le cas de versement de primes, les montants devront figurer dans les documents remis ou consultables par les athlètes. Le paiement de ces primes devra intervenir, au plus tard, 6 semaines après la date du Trail et sous réserve de contrôle antidopage négatif.

## 11. COUVERTURE SANITAIRE

L'organisateur prévoira, en respect avec le Guide de l'Organisateur de Trail, un dispositif afin d'assurer les premiers soins appropriés aux besoins de la compétition.  
Les participants non licenciés à la FFA, devront fournir un certificat médical de moins d'un an stipulant que la personne est apte à la pratique de la Course à Pieds en Compétition (article : L 231-2 et L 231-3 du Code du Sport). Les attestations sur l'honneur n'ont aucune valeur juridique.

## 12. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

L'organisateur d'un Trail du Circuit devra être en mesure d'assumer les obligations de la notification du contrôle, aux athlètes

### 12.1. Personnel

Outre les personnels désignés par la DRJS et la FFA, l'organisateur prévoira des volontaires responsables de la notification du contrôle aux athlètes.

L'organisateur devra prévoir un local qui sera fléché par ses soins à partir de la ligne d'arrivée et qui devra comporter :

- ◆ Une salle d'attente équipée de sièges,
- ◆ une salle de prélèvement équipée d'une table et de quatre à six chaises,
- ◆ des W-C, séparés pour les hommes et les femmes,
- ◆ des boissons en conditionnement individuel.

### 12.2. Matériel de prélèvement

Le médecin préleveur, désigné par la DRJS, apportera le matériel de prélèvement nécessaire pour assurer les différents contrôles, il sera également responsable de l'acheminement des échantillons au Laboratoire National.

- ◆ Frais de déplacement (transport et hébergement) du Délégué Fédéral,
- ◆ vacation et frais de déplacement du médecin préleveur,

## 13. ATTRIBUTION DE POINTS AUX ATHLETES

Chaque épreuve attribuera des points en fonction du classement, du nombre d'arrivants et du degré de difficulté de l'épreuve. Ces points seront attribués sur le classement "scratch" hommes et femmes sans distinction de catégories d'âges.

### 13.1. Points attribués lors des étapes du "Trail Tour National" (en annexe)

## 14. CLASSEMENT DES ATHLETES

### 14.1. Titres

Tous les participants seront classés, par contre pour briguer le titre de Champion de France, les athlètes devront être licenciés à la FFA (licence compétition ou Licence Loisir). Les titres suivants seront décernés à l'issue du circuit :

- Champion de France Masculin
- Championne de France Féminine
- Champion de France Vétéran Masculin
- Championne de France Vétéran Féminin

### 14.2. Classement final

Pour être classé il faut avoir participé à au moins une (1) étape du circuit.

Le classement final du "Trail Tour National" ainsi que l'attribution des titres nationaux se feront par addition des quatre (4) meilleures performances réalisées dans les Trails parmi ceux figurant au § 8.

### 14.3. Les ex- æquo

Si à l'issue de la saison 2008 plusieurs athlètes totalisaient le même nombre de points, ils seront départagés par :

- Leur meilleur classement dans l'une des épreuves du circuit
- Par leur date de naissance, le plus jeune obtiendra la meilleure place.

## 15. OBLIGATIONS DES ORGANISATEURS

### 15.1. Diffusion des résultats

Les organisateurs devront adresser à la FFA le lendemain de leur épreuve et au plus tard avant 10 heures par e-mail le classement intégral de l'épreuve (Hommes et Femmes),

## 16. LES AGENTS SPORTIFS

La liste des agents habilités à exercer en France est consultable sur le site internet de la FFA – [www.athle.com](http://www.athle.com)

Chaque organisateur devra adresser à la Commission des Agents Sportifs de la FFA, dans le mois suivant la tenue de la manifestation, le tableau synthétique relatif aux agents sportifs. Ce tableau est téléchargeable sur le site Internet de la FFA dans la rubrique "agents sportifs". Le non renvoi de ces informations pourra entraîner le non renouvellement du label.

## CALCUL DES POINTS

### HOMMES ( séniors ou vétérans )

Place	Points	Bonus participants	Total	BONUS	ARRIVANTS
1	500		500		
2	460		460	0	0/100
3	440		440	10	101/200
4	425		425	20	201/300
5	420		420	30	301/400
6	415		415	40	401/500
7	410		410	50	501/600
8	405		405	60	601/700
9	400		400	70	701/800
10	395		395	80	801/900
11	390		390	90	901/1000
12	385		385	100	1001/1100
13	380		380	110	1101/1200
14	375		375	120	1201/1300
15	370		370	130	1301/1400
16	365		365	140	1401/1500
17	360		360	150	1501/1600
18	355		355	160	1601/1700
19	350		350	170	1701/1800
20	345		345	180	1801/1900
21	340		340	190	1901/2000
22	335		335	200	2001/2100
23	330		330		ETC....
24	325		325		
25	320		320		
26	315		315		
27	310		310		
28	305		305		
29	300		300		
30	295		295		
31	290		290		

**Au MAXIMUM les 120 premiers marquent des points**

32	285	285
33	280	280
34	275	275
35	270	270
36	265	265
37	260	260
38	255	255
39	250	250
40	245	245
41	240	240
42	235	235
43	230	230
44	225	225
45	220	220
46	215	215
47	210	210
48	205	205
49	200	200
50	195	195
51	190	190
52	185	185
53	180	180
54	175	175
55	170	170
56	165	165
57	160	160
58	155	155
59	150	150
60	145	145
61	140	140
62	135	135
63	130	130
64	125	125
65	120	120
66	115	115
67	110	110
68	105	105

69	100	100
70	95	95
71	90	90
72	85	85
73	80	80
74	75	75
75	70	70
76	65	65
77	60	60
78	55	55
79	50	50
80	45	45
81	40	40
82	35	35
83	30	30
84	25	25
85	20	20
86	15	15
87	15	15
88	13	13
89	12	12
90	11	11
91	10	10
92	9	9
93	8	8
94	7	7
95	6	6
96	5	5
97	4	4
98	3	3
99	2	2
100	1	1
101	1	1
102	1	1
103	1	1
104	1	1
105	1	1

106	1	1
107	1	1
108	1	1
109	1	1
110	1	1
111	1	1
112	1	1
113	1	1
114	1	1
115	1	1
116	1	1
117	1	1
118	1	1
119	1	1
120	1	1

### FEMMES ( séniors ou vétérans )

Place	Points	Bonus participants	Total	BONUS	ARRIVANTES
1	500		500	0	0/25
2	450		450	10	26/50
3	400		400	20	51/75
4	375		375	30	76/100
5	350		350	40	101/125
6	325		325	50	126/150
7	300		300	60	151/175
8	275		275	70	176/200
9	250		250	80	201/225
10	225		225	90	226/250
11	200		200	100	251/275
12	175		175		ETC....
13	150		150		
14	125		125		
15	100		100		



16	90	90
17	80	80
18	75	75
19	70	70
20	60	60
21	50	50
22	45	45
23	40	40
24	35	35
25	30	30
26	25	25
27	24	24
28	23	23
29	22	22
30	21	21
31	20	20
32	19	19
33	18	18
34	17	17
35	16	16
36	15	15
37	14	14
38	13	13
39	12	12
40	11	11
41	10	10
42	9	9
43	8	8
44	7	7
45	6	6
46	5	5
47	4	4
48	3	3
49	2	2
50	1	1

**Au MAXIMUM les 50 premières  
marquent des points**